



Communiqué n°6/2021
Papeete, le 15 septembre 2021

Objet : aménagements immobiliers non durables

Depuis quelques temps, de nombreux projets immobiliers voient le jour sur Moorea.

Ces projets portent parfois atteinte à la biodiversité (urbanisation massive, remblais de zones humides, construction sur le lagon...). Ils nous rappellent la nécessité de réserver du foncier pour des espaces naturels et pour des accès à la mer, au bénéfice de tous. En tout état de cause, ces projets sont toujours conçus pour des clientèles fortunées, extérieures à Moorea et posent la question de l'accès au logement des communautés locales, composante essentielle d'un développement durable (ODD n°11 de l'ONU : *l'accès de tous à un logement sûr et à un coût abordable*).

Cette inadéquation entre projets immobiliers et niveau moyen de revenus de la population locale est constatée non seulement à Moorea mais aussi dans les îles les plus habitées de Polynésie comme Raiatea et Tahiti. Elle empêche d'atteindre cet objectif de développement durable qui est de permettre à la population locale d'accéder au foncier et au logement à un prix abordable.

Le problème devient aigu notamment pour les jeunes qui ne trouvent plus à se loger à proximité des centres d'activité. Les nouveaux projets immobiliers qui fleurissent conquièrent sans cesse du foncier sur des espaces naturels sans répondre à ce besoin.

Notre Fédération des Associations de Protection de l'Environnement soutient le Collectif des Associations Sportives Culturelles et Environnementales de Moorea (CASCEM) pour dénoncer ces projets massifs résidentiels de luxe qui ne correspondent pas au pouvoir d'achat des habitants de Moorea, et qui grèvent des usages qui pourraient répondre véritablement aux besoins de la population locale et au développement **durable** de l'île.

Par ailleurs, les PGA et PGEM de l'île de Moorea, consciencieusement élaborés en concertation avec la population, pendant des années de travail, risquent d'être balayés d'un revers de main pour satisfaire aux exigences de ces grands projets à milliards. Or les plans d'aménagement, réserves foncières et zones de protection écologique ne sont-ils pas justement prévus pour éviter les excès des projets massifs ?

Le bureau de la FAPE a donc décidé d'adresser un courrier à chaque institution concernée par le sujet, c'est-à-dire au Président du Pays, à l'Assemblée de Polynésie française, au CESEC et à la commune de Moorea, afin de les alerter sur l'urgence de traiter cette problématique, générale à la Polynésie, avant que cette urbanisation inadaptée se poursuive plus en avant.



Nous espérons que des mesures soient mises en place afin de mieux encadrer les projets et aménagements immobiliers dans leurs aspects environnementaux mais également sous l'angle sociétal ou social, dans le but de satisfaire en premier lieu les besoins en foncier et en logement des polynésiens.

Vous trouverez nos courriers en pièces jointes.

Winiki SAGE, Président de la FAPE – Te ora naho

